

Dons patriotiques annoncés par les administrateurs du district de Libreval (Cher), lors de la séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Dons patriotiques annoncés par les administrateurs du district de Libreval (Cher), lors de la séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 461;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24283_t1_0461_0000_16

Fichier pdf généré le 21/07/2021

avons déposés entre des mains pures et honêtes notre repos et notre félicité (1).

1

Le citoyen Eymard, juge-de-paix du canton de Saint-Guillaume, district de Grenoble, département de l'Isère, offre à la République la remise du montant de la finance d'un office de notaire dont il étoit pourvu.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

[Grenoble, 12 mess. II. Au présid. de la Conv.] (3)

« Citoyen président,

Par sa lettre du 15 prairial le citoyen Denormandie, liquidateur général provisoire[,] m'a annoncé la liquidation de l'office de notaire dont j'étois pourvu; mais l'employ de cette somme le plus agréable à mon cœur est de la laisser à la République pour servir à la destruction des brigands; le seul regret que j'éprouve est quelle ne soit pas plus considérable. Cependant je te prie, citoyen président, de faire agréer à la Convention nationale la remise que j'an fais à la nation. Je suis avec respect[,] citoyen président, S. et F. »

EYMARD (*Juge de paix*)

5

L'agent national du district de Janville (4) annonce que les biens d'émigrés vendus dans le mois prairial, et dont l'estimation étoit de 187,790 liv. avoient produit 415,560 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (5).

6

Les administrateurs du district de Libreval, département du Cher, annoncent la fabrication de 12 milliers de salpêtre, et applaudissent aux travaux de la Convention; mention honorable, insertion au bulletin (6).

7

La société populaire de la commune de Serres, département des Hautes-Alpes, applaudit

(1) Collationné pour Conforme à l'original CHARRIÈRE aîné (*Présid.*), MALAFAYE (*Secrét.*).

(2) P.V., XLII, 153.

(3) C 311, pl. 1233, p. 1.

(4) Eure-et-Loir.

(5) P.V., XLII, 153.

(6) P.V., XLII, 153. *J. Fr.*, n° 668.

aux travaux de la Convention; elle a fourni en dons patriotiques 1431 chemises, 103 draps, 31 chapeaux, 19 paires de bas, 14 paires de souliers, 366 couvertures, 7 culottes, 7 vestes, 15 quintaux de sel, et armé et équipé un cavalier.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (1).

[Serres, 15 prair. II] (2).

« Représentants,

Les tyrans vous demandent une trêve de deux ans; la société populaire de Serres vous demande la guerre et la mort de tous les hydres couronnés. Ils promettent de reconnoître provisoirement la République; hé bien, la société vous répète[,] d'après le comité de salut public, qu'elle veut détruire provisoirement les tyrans et leur gouvernement tyrannique; ils promettent de reconnoître provisoirement la République? Hé quoy? des milliers de français républicains tous enhardis par des victoires multipliées, se deshonoreroient en traitant avec des monstres réduits aux abois? Non, représentants, le peuple français sent son courage et sa dignité, il a pris l'attitude d'Hercule, il est prest à exterminer les traîtres et les roys qui voudroient lui ravir sa liberté. C'est le seul trésor qui luy tient au cœur. Voilà le sentiment de la Société populaire de Serres qui vous félicite d'avoir rendu un décret qui, en vous immortalisant, fait honneur au peuple français, c'est celui qui déclare que la nation française reconnoît l'Etre Suprême et l'immortalité de l'ame; c'est ainsi qu'il falloit répondre aux calomnies des Roys.

Sauveurs de la patrie, restés attachés à votre poste, comme la Société restera invariablement unie à la Montagne; acceptés[,] Législateurs[,] nos faibles sacrifices; écoutés encore plus notre demande et la destruction totale des roys e[st] prochaine. Vive la République[,] vive la Montagne!

[*Offrandes patriotiques*].

chemises: 1431; draps: 103; chapeaux: 31; bas: 19 p.; souliers: 14 p.; couvertures: 366; culot[t]es et vestes: 7 p.

Un cavalier jacobin armé et équipé.

15 quintaux [de] sel pour nos frères des vallées cédées reconquis à la liberté. S. et F. »

JOUBERT (*présid.*), JOUVE (*secrét.*)

8

La Société populaire de Meaux, département de Seine-et-Marne, applaudit à la sagesse et à l'énergie de la Convention qui ont préparé les glorieux succès des armées de la République, et l'invite à rester au poste où l'a placé le vœu de la nation, pour consommer l'ouvrage de la régénération publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XLII, 153. *J. Fr.*, n° 668.

(2) C 311, pl. 1233, p. 2.

(3) P.V., XLII, 154.